

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

2 jours
14 heures

Public

Artisans et professionnels du bâtiment

Prérequis

Maîtriser les fondamentaux de son métier.

Effectif

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Un animateur, présentation d'un support PPT, études de cas concrets, utilisation d'un paperboard, utilisation d'un fauteuil roulant, de lunettes privant de la vue et de casques coupant l'audition pour mise en situation

Formateur

Consultant-formateur en accessibilité.
Tous les formateurs exercent des missions de conseil au sein d'un bureau d'études Accessibilité

Suivi et évaluation

Mise en situation sur la base d'une grille de relevé terrain simplifiée : les stagiaires procéderont à l'évaluation de l'accessibilité des locaux de la formation (accès au bâtiment, circulation horizontale et verticale, locaux, ...).

Cette démarche vise à donner les moyens aux stagiaires :

• d'identifier les obstacles à l'accessibilité

• d'être force de proposition en matière de solution technique

Attestation de fin de formation

A l'issue de la formation, le formateur communique ses coordonnées à l'ensemble des participants. Il restera disponible durant 1 mois à l'issue de la formation pour répondre à leurs questions

Informations complémentaires

Objectifs de la formation

Se positionner sur les marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

Appréhender le dispositif réglementaire relatif à la loi du 11 février 2005.

Identifier la problématique du handicap et du vieillissement de la population.

Maîtriser les nouvelles dispositions techniques pour les mettre en oeuvre lors des travaux NEUF/REHABILITATION.

Savoir analyser les besoins des différents interlocuteurs : maîtres d'ouvrage, usagers, prescripteurs, financeurs, bureaux de contrôle.

Contenu

Présentation du label LES PROS DE L'ACCESSIBILITE

0- La Loi du 11 février 2005

- L'accessibilité, point de départ
- La Loi du 11 février 2005
- L'accessibilité de tout à tous
- Aujourd'hui, quid de l'accessibilité ?

1- Connaissances liées au handicap

- Qu'est-ce que le handicap ?
- Déficience, incapacité et situation de handicap
- Les types de déficiences
- Le vieillissement et ses conséquences
- Les associations représentatives

2- Mises en « situation de handicap » des stagiaires

Utilisation du fauteuil roulant [moteur], de la canne blanche et de lunettes adaptées [visuel], du casque [auditif]

Pour cette mise en situation, effectuée dans les locaux de la formation, A2CH fournira l'ensemble des équipements.

3- Champs d'application des différents textes de loi

- Les obligations ERP, BHC, MI, ERT, voirie
- Les marchés de l'accessibilité, quelques chiffres
- Le coût des travaux
- Les aides possibles

4- Obligations et procédures relatives au cadre bâti Neuf / Existant (Etablissement Recevant du Public - ERP / Bâtiment d'Habitation Collectif - BHC et Maison individuelle - MI) et voirie publique

- Cadre réglementaire :
 - Qu'est-ce qu'un ERP ?
 - Notice accessibilité liée à l'autorisation de travaux
 - Attestation de conformité
 - Diagnostic Accessibilité obligatoire des ERP existants
 - Demande de dérogation et rôles des commissions Accessibilité
 - Contrôles et sanctions
 - Respect des règles d'urbanisme
 - Le rôle des différents intervenants
 - Le déroulement d'une opération

5- Les principales prescriptions techniques avec prise en compte des spécificités ERP et logements

- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement automobile
- L'accès au bâtiment
- L'accueil
- Circulation horizontale



- Circulation verticale
- Revêtement de sol
- Portes et sas
- Equipement, mobilier, dispositifs de commande
- Sanitaires
- Douche
- Qualités générales du bâtiment (contraste des couleurs, niveaux d'éclairage, signalétique, ...)

La réglementation tant pour le neuf que pour l'existant a été légèrement modifiée depuis 2014. La formation intègre ces évolutions normatives.

Les prescriptions techniques seront accompagnées d'une présentation (schéma, photo « Avant / Après », vidéo) de produits & matériaux, et équipements spécifiques tels :

- Balise sonore
- Marche automatique
- Contrôle d'accès par visiophone
- Matériaux liés au guidage et repérage d'obstacle
- Boucle à Induction Magnétique
- Equipements et matériaux liés à l'espace sanitaire et douche
- Signalétique
- Flash lumineux

Afin de traiter les non-conformités les plus récurrentes dans des espaces tels que :

- Les accueils
- Les sanitaires
- Les salles de cours
- Les espaces de restauration
- Les circulations horizontales (contraste, éclairage)
- Les circulations verticales (sécurisation)

Les prescriptions en termes de sécurité incendie et d'évacuation seront abordées et permettront de comprendre la logique de l'évacuation différée.

6- Mise en application des règles d'accessibilité

Sur la base d'une grille de relevé terrain simplifiée, les stagiaires procéderont à l'évaluation de l'accessibilité des locaux de la formation (accès au bâtiment, circulation horizontale et verticale, locaux, ...). Cette démarche vise à donner les moyens aux stagiaires :

- d'identifier les obstacles à l'accessibilité
- d'être force de proposition en matière de solution technique.

7- La prise en compte de l'accessibilité par Fiche métier

Synthèse des règles à respecter en matière d'accessibilité répartie selon une approche métier (maçon, peintre, menuisier, électricien, ...)

